

# Unis à Dieu, nous écoutons un cri

29 July 2015



Lettre ouverte des communautés victimes de l'exploitation minière qui ont été reçues à Rome par le Conseil Pontifical Justice et Paix

*La CIDSE a le plaisir de publier cette lettre écrite par les communautés qui ont participé à la rencontre « Unis à Dieu, nous écoutons un cri ». La CIDSE travaille en lien étroit avec le réseau latino-américain Iglesias y Minería qui a collaboré à l'organisation de la rencontre.*

Du 17 au 19 juillet 2015, le Conseil Pontifical Justice et Paix, en collaboration avec le réseau latino-américain Iglesias y Minería, a organisé une rencontre à laquelle ont participé des représentants des communautés victimes de l'exploitation minière, sur le thème « Unis à Dieu, nous écoutons un cri ».

Les participants sont venus de 18 pays du monde: Chili, Pérou, Brésil, Colombie, Honduras, Guatemala, Salvador, République Dominicaine, Mexique, Etats-Unis, Canada, Suisse, Italie, Mozambique, Ghana, République Démocratique du Congo, Inde et Philippines.

Cette rencontre était très attendue par nos communautés qui s'organisent de plus en plus pour dénoncer les graves violations des droits humains dont elles sont victimes : la destruction de l'environnement et la pollution, les impacts sanitaires, les divisions communautaires, le déracinement de leur territoire, les maladies, la perte de leur culture, la prostitution, l'alcoolisme et la toxicomanie, la perte de leur propre économie, ainsi que les liens avec le crime organisé qui sont générés par l'industrie minière. Les communautés s'organisent aussi pour établir des stratégies communes de résistance et d'alternatives.

« L'objectif de cette rencontre est de reconnaître votre dignité humaine », a déclaré le Cardinal Turkson, Président du CPJP, « l'immense dignité des pauvres » selon les termes du Pape François (Laudato Sí – LS 158).

L'Eglise catholique ne cesse d'être confrontée aux graves impacts des activités minières, aux profondes blessures dont souffrent la terre et les communautés dans leur cœur, qui sont le symptôme d'une « seule et complexe crise socio-environnementale » (LS 139).

Dans sa lettre aux participants, le Pape François a décrit le contexte des conflits miniers avec grande clairvoyance et empathie : « Vous avez souhaité vous réunir ici [...] pour faire retentir le cri des nombreuses personnes, familles et communautés qui souffrent, directement ou indirectement, des conséquences trop souvent négatives des activités minières. Un cri pour la terre perdue, un cri pour l'extraction de richesses du sol qui, paradoxalement, n'a pas produit de richesses pour les populations locales qui restent pauvres ; un cri de douleur en réaction aux violences, aux menaces et à la corruption ; un cri d'indignation et d'appel à l'aide pour les violations des droits humains bafoués de façon éclatante ou insidieuse en ce qui concerne la santé des populations, les conditions de travail, parfois l'esclavage et le trafic de personnes qui alimente le phénomène tragique de la prostitution ; un cri de tristesse et d'impuissance pour la pollution des eaux, de l'air et des sols ; un cri d'incompréhension pour l'absence de processus inclusifs et d'appui de la part des autorités civiles, locales et nationales qui ont le devoir fondamental de promouvoir le bien commun.

A la fin de la rencontre, le Cardinal Turkson a ainsi conclu en s'adressant aux communautés : « Nous sommes conscients de votre isolement, de la violation des droits humains, de la persécution et du déséquilibre des pouvoirs. ».

Cette rencontre a permis de rendre plus visible la souffrance des communautés et de la faire connaître à l'opinion publique du monde entier.

Dans nos réflexions sur la Doctrine Sociale de l'Eglise, nous, les participants, sommes arrivés à cette conclusion : l'Eglise ne peut être uniquement un médiateur neutre entre les communautés et les entreprises. « Où il y a tant d'inégalités et où sont toujours plus nombreuses les personnes marginalisées, privées des droits humains fondamentaux, le principe du bien commun devient immédiatement, comme conséquence logique et inéluctable, un appel à la solidarité et à une option préférentielle pour les plus pauvres » (LS 158).



Les analogies que nous constatons dans nos rapports et dans nos dénonciations révèlent que, sous toutes les latitudes, les entreprises exercent les mêmes pratiques, souvent en alliance avec les gouvernements nationaux ou locaux, et sous la forte influence et le lobbying du secteur minier dans tous les espaces de pouvoir avec lesquels ces entreprises, grâce à des lois qui portent atteinte à la vie, cherchent à protéger leurs projets opérationnels et leurs intérêts lucratifs.

En raison de ce déséquilibre de forces et d'influences, du manque d'accès équitable à la justice et à l'information, et aussi à la sévère criminalisation des revendications sociales, il est pratiquement impossible d'avoir, avec les entreprises et les gouvernements, un dialogue qui prenne en compte et qui respecte les demandes des plus pauvres. Dans son encyclique, le Pape François insiste vivement sur « les grandes voies de dialogue », en mettant l'accent toutefois sur les processus politiques responsables et sur les prises de décisions aux niveaux international, national et local (LS 164-198). C'est à ce niveau que nous pouvons et que nous souhaitons renforcer le dialogue, avec le positionnement déterminé du Conseil Pontifical Justice et Paix.

Nous souhaitons également faire part de notre inquiétude concernant la stratégie employée par les grosses compagnies minières dans leur approche avec l'Eglise institutionnelle. Nous soulignons les contradictions existant entre les discussions menées par ces multinationales à Rome et leurs pratiques locales, car ces compagnies continuent dans la plupart des cas à violer les droits humains sur les territoires.

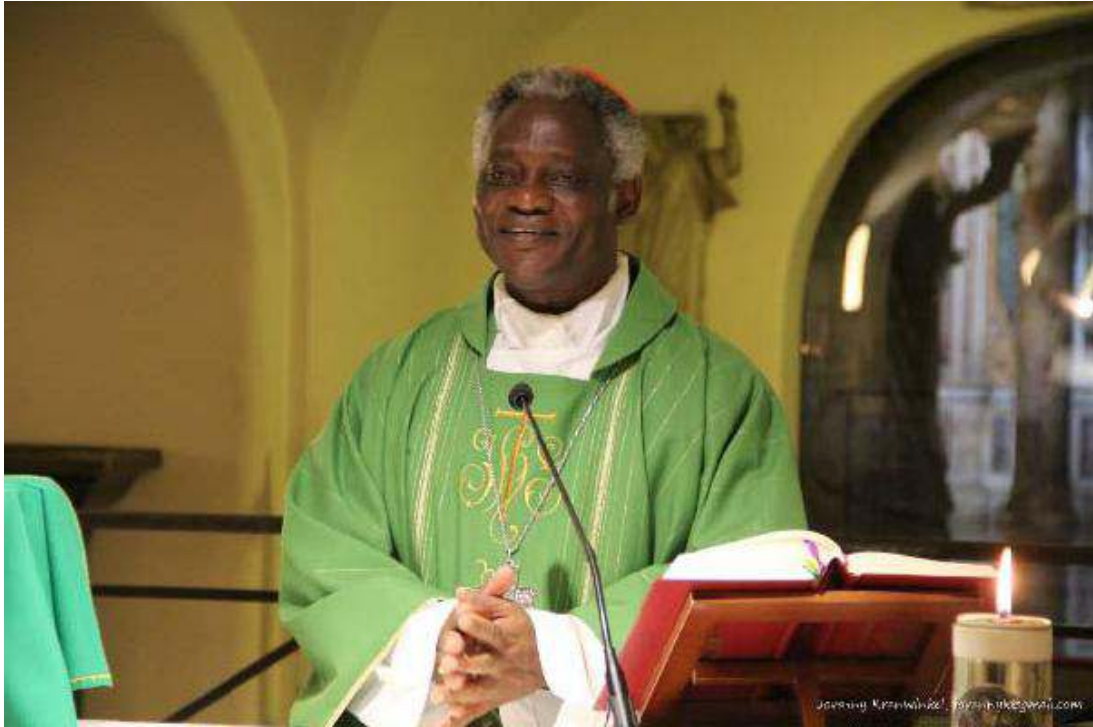
A cet égard, les mots que le Pape François a écrits à l'occasion de cette rencontre sont d'autant plus forts : il ne s'agit pas de chercher de petits ajustements de comportement ni de relever quelque peu les normes de ladite « responsabilité sociale des entreprises ». Le Pape dit au contraire qu' « il est incontestablement demandé à tout le secteur minier de réaliser un changement de paradigme radical pour améliorer la situation de nombreux pays. ».

Nous sommes heureux de cette rencontre parce que l'appel au secours des communautés est écouté et que celles-ci s'organisent de plus en plus. Toutefois, nous pensons que le défi qui est le nôtre est de garantir les droits humains et le protagonisme des communautés sur leurs territoires : «Les nouveaux processus en cours [...]. doivent partir de la culture locale elle-même» (LS 144).

Nous attendons avec intérêt de recevoir le document que va préparer le Conseil Pontifical Justice et Paix avec ses réflexions et ses propositions sur les conflits dus aux activités minières. Nous souhaitons vivement que ce soit un document pastoral qui, d'une part, pourra renforcer les communautés et assurer leur dignité ainsi que leurs projets de vie, et d'autre part qui rappellera aux églises locales l'importance d'apprendre à préserver la planète, de défendre les victimes de conflits et de criminalisation, de promouvoir des politiques et des actions institutionnelles visant à protéger les droits socio-environnementaux, et aussi de faire preuve de vigilance vis-à-vis de ces compagnies.

Lors de sa rencontre avec les dirigeants des grosses compagnies minières, nous avons suggéré au CPJP qu'il exprime son soutien inconditionnel à la demande formulée par de nombreuses personnes et organisations du monde entier : l'avancée du Traité Contraignant sur les Entreprises et les Droits Humains actuellement en cours d'élaboration à l'ONU.

Enfin, nous estimons que la meilleure alternative pour gérer les conflits entre les compagnies qui bénéficient du soutien de l'Etat et les communautés qui réclament le droit à leur territoire est le respect total des droits humains, ainsi que des lois et traités en vigueur, également l'établissement de nouveaux instruments réglementaires cohérents, qu'ils soient économiques, juridiques ou politiques, aux niveaux national et international (LS 177). « A la table de la discussion, les habitants locaux doivent avoir une place privilégiée, eux qui se demandent ce qu'ils veulent pour eux et pour leurs enfants, et qui peuvent considérer les objectifs qui transcendent l'intérêt économique immédiat (LS 183). Les communautés ont le droit de dire « non » aux activités minières.



A cet égard, nous rappelons combien il est important que des zones soient assurément exemptes de toute exploitation minière (« zones interdites »). Il s'agit entre autres des zones bénéficiant d'une protection écologique particulière, de celles où des communautés vivant sur des petits territoires risquant d'être détruits par des projets miniers gigantesques, des lieux sacrés où sont célébrées l'histoire et la culture d'un peuple, des zones d'une beauté naturelle particulière ou des lieux dans lesquelles se sont installées des communautés après avoir été déplacées auparavant.

Le Cardinal Turkson nous a donné l'assurance que cette rencontre avait représenté une nouvelle étape dans l'engagement de longue date du Conseil Pontifical : «le Vatican n'est pas le seul à entendre le cri des victimes, les évêques l'entendent aussi. Nous encouragerons les évêques locaux à rester plus proches des communautés affectées. »

Nous remercions l'Eglise catholique d'écouter le cri des victimes de l'exploitation minière et nous souhaitons continuer à cheminer dans l'espérance « afin que le Royaume de justice, de paix, d'amour et de beauté arrive. »

Rome, le 28 juillet 2015

Signée par les communautés qui ont participé à la rencontre «Unis à Dieu, nous écoutons un cri ».